Bulletin Municipal N°6
Été 2016

Le Bouche à Aureil

Éclairage public

En s'inspirant de l'exemple de nombreuses communes, Aureil s'est lancée dans une démarche d'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit.
En s'inscrivant dans cette évolution, nous participerons ainsi :
- A l'engagement national dit « Grenelle 1 et 2 » en diminuant les pollutions lumineuses,
- A la protection des écosystèmes pénalisés par un éclairage nocturne,
- A la réalisation d'économies importantes sur les consommations d'énergies, la durée de vie des matériels et de leur maintenance, (50% d'économie sur notre dépense annuelle de 15 000 € pour une extinction d'une durée de 5 heures en milieu de nuit).

La réunion publique qui s'est tenue le mardi 28 juin, a permis notamment de fournir des éléments issus des communes ayant déjà lancé l'extinction de l'éclairage public. Ils tendent à démontrer que celle-ci n'a pas de lien de cause à effet avec une quelconque augmentation de la sinistralité ou d'actes de malveillance commis dans cette période.
En conséquence, l'éclairage public sera éteint sur l'ensemble du territoire communal de 23h00 à 6h00 du matin, sauf en ce qui concerne la route d'Eymoutiers entre la route de la Valoine et la route de Saint Paul, pour des raisons de densité de trafic routier.
Cette mesure prendra effet le 1er septembre prochain.

Conseil des sages

Si le vieil adage nous laisse entendre que la valeur n'attend pas le nombre des années, la mise en place du « conseil des sages » semble en être la parfaite illustration. Issue de la volonté de l'équipe municipale, cette initiative à laquelle ont répondu un certain nombre d'aînés, apparaît d'ores et déjà très prometteuse malgré sa toute récente mise en place. En quelques réunions de brainstorming et d'échanges éclosent déjà du foisonnement d'idées de nombreux projets à maturer. Cours de secourisme, gym mentale et gestuelle adaptée au grand âge, voisins vigilants, cours d'informatique, tableau d'affichage d'échange de services ne sont que quelques exemples en cours d'incubation. La participation à la conception de parterres de fleurs autour de l'église en est la première réalisation. Gageons que d'autres encore plus belles en naîtront. Tout ceci a malheureusement était terni par la brutale disparition de Agricol Louis, emblématique figure locale, et tout premier enthousiaste membre du conseil des sages vers qui nous tenons aujourd'hui à adresser nos pensées émues. Malgré tout, le conseil reprendra ses travaux dès le début septembre pour poursuivre avec motivation la mise en place de nouveaux projets.

EDITO

Chères Aurétoises et chers Aurétois,

Répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins, ce sont les engagements qui doivent être pris au titre du **développement durable.**
C'est aujourd'hui un challenge pour chacune et chacun **et l'action municipale doit y contribuer** à l'échelle du territoire que nous partageons. Nous pouvons agir sur 3 leviers : économique, social et environnemental.
Les effets économiques sont trop souvent considérés comme des critères décisionnels essentiels alors que les effets sociaux restent des conséquences secondaires et les effets sur notre environnement comme des conséquences négatives, à minimiser.
Bien entendu, sans une **saine base économique**, point de développement ou d'adaptation possible des services. C'est pour permettre ces évolutions, que le Conseil Municipal a voté pour 2016 une **augmentation de la fiscalité locale de 4%.** Le taux de la taxe d'habitation se situe donc à 10,90 (soit 3,5 point en dessous de la moyenne des communes de l'agglo). En ce qui concerne le foncier non bâti, le taux se situe à 12, 10 (soit 7 points de moins que la moyenne de l'Agglo et 5 points de moins que la strate départementale)
Cette augmentation, **nécessaire à la vue de nos ambitions** permettra aux services existants d'être pérennisés, mais aussi étendus : construction d'une 5e classe, améliorations des menus par l'achat de matériels de préparation permettant d'augmenter la part du frais dans les menus servis aux enfants de l'école et de l'ALSH, par exemple.
Mais nous pensons aussi à la **dimension sociale** par la mise en place de la démarche « **Ma commune, ma santé** » qui doit permettre l'accès à une complémentaire santé pour toutes les Aurétoises et tous les Aurétois. Sur ce sujet, une réunion publique s'est tenue à la Salle Polyvalente le 28 juin dernier à la suite de laquelle plusieurs rendez-vous individuels ont eu lieu à la Mairie. Une nouvelle permanence se tiendra le 13 septembre 2016. Il est à noter qu'Aureil, sous l'impulsion de votre municipalité, a été **la première commune de Haute Vienne** à instaurer ce dispositif. Aujourd'hui, de nombreuses communes du Département entament la même démarche.
Enfin concernant la dimension écologique et environnementale, c'est sur ce point que nous pouvons le plus agir dans nos gestes de tous les jours. La réduction, voire l'interdiction de produits phytosanitaires dès l'année 2017 sera à cet effet un test grandeur nature. De même, dans ce cadre, le transport constitue un axe fort et la mise en œuvre de **la ligne express Aureil / Limoges et retour** doit y contribuer. A chacun de s'emparer de cette nouvelle offre de service de transport collectif.
La décision de **l'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit,** détaillée dans un article, sur cette même page, vous « éclairera » sur ce point !

Bonne lecture !

Bernard Thalamy
Maire d'AUREIL,
Secrétaire de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole.

Zoom compte administratif 2015

Structures des charges réelles de fonctionnement pour l'année 2015 : 558 953 €

Charges de personnel	306 771 €	(54.88%)
Achats charges externes	230 446 €	(41.23%)
Contingents et subventions versées	21 391 €	(3.83%)
Charges financières	345 €	(0.06%)

Les charges de personnel constituent le premier poste de dépense de la Commune. Elles connaissent une forte augmentation (pour le seul exercice 2014 +30,5%). Cette évolution s'explique, outre le relèvement des cotisations, par la création de l'Accueil de Loisirs qui a nécessité le recrutement de 3 agents, d'un emploi aidé et de compétences occasionnelles (cuisine et entretien) durant les vacances scolaires.

Le ratio de rigidité de la commune est donc proche de 55%, c'est-à-dire au niveau des communes ayant le plus mauvais ratio au niveau national. La marge de manœuvre pour réduire le poids de ces charges est donc assez limitée (Source Direction des Finances Publiques).

Structures des produits de fonctionnement pour l'année 2015 : 599 614,00 €

Ressources fiscales (51% avec 308 015 €) dont 43% pour les impôts locaux (258 988 €)

Pour le niveau des impôts locaux, le rapport euro par habitant est de 267 € pour Aureil. Ce ratio est beaucoup plus faible que celui relevé dans les autres communes de strates de référence avec 328 € par habitant.

Le Fond de Péréquation des ressources fiscales intercommunales (FPIC) est entré en vigueur en 2012. D'un montant de 18 259 € en 2015, il permet une bouffée d'oxygène à Aureil. En constante augmentation, il est, par délibération du Conseil Communautaire de 2014, reversé depuis en partie aux communes de l'Agglo.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et autres dotations (32% avec 390 125 €).

Pour le DGF d'un montant de 96 598 €, elle est en forte régression. (10,7% pour le période 2014 / 2015). Il est à noter que dans ce cadre, la Caisse d'Allocations Familiales a versé 43 092 € au titre du contrat « enfant-Jeunesse ».

Autres produits réels (17%) paiements des services (101 474 €)

Ces produits sont en augmentation. Cela tient principalement aux recettes réalisées avec l'augmentation du nombre d'élèves à l'école, des services offerts ainsi qu'aux remboursements effectués par la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole.

Endettement :

Au 31 décembre 2015, l'endettement de la commune se décompose en 2 emprunts :

- Taux de 2.12% indexé sur l'Euribor 3 mois / Capital dû : 36 750 € / dernière échéance 2024
- Taux de 1.005% indexé sur l'Euribor 3 mois / Capital dû : 93 863,28 € / dernière échéance 2024

Les charges financières sont de 345 € pour l'année 2015.

Le poids de ces charges reste faible : 0.06% des charges réelles pour Aureil contre 3.23% pour la strate départementale.

La comparaison en euro par habitant confirme ce point : quand un euro par habitant est dépensé à Aureil, 23 € par habitant sont dépensés au niveau de la moyenne départementale.

Notre commune est donc très faiblement endettée mais doit renforcer sa capacité d'autofinancement ainsi que son fonds de roulement dans la perspective de futurs investissements.

Budget de fonctionnement

RECETTES

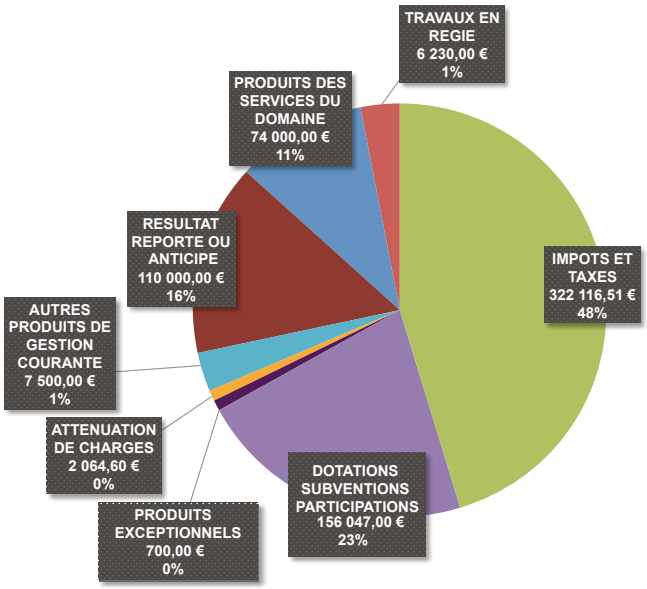

DÉPENSES

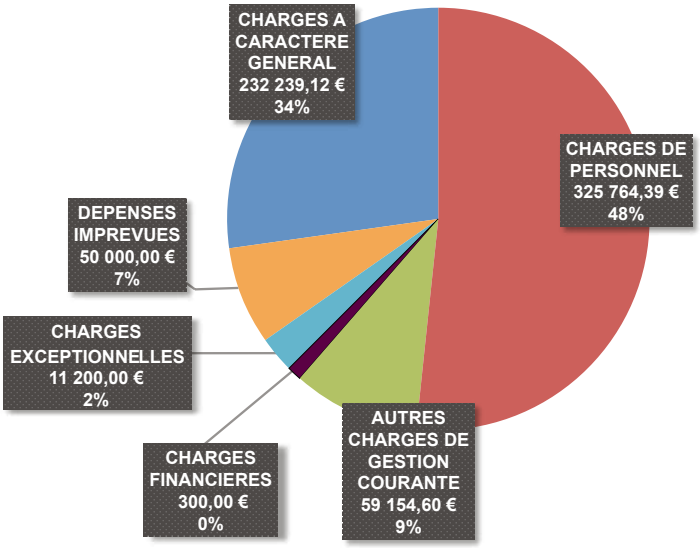

BUDGET

Budget d'investissements

RECETTES

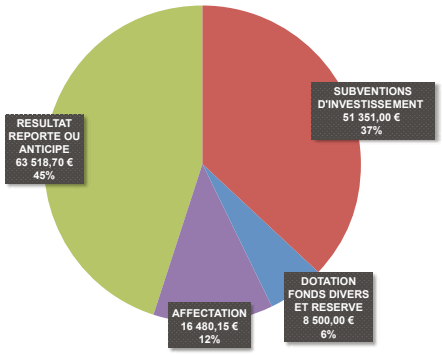

DÉPENSES

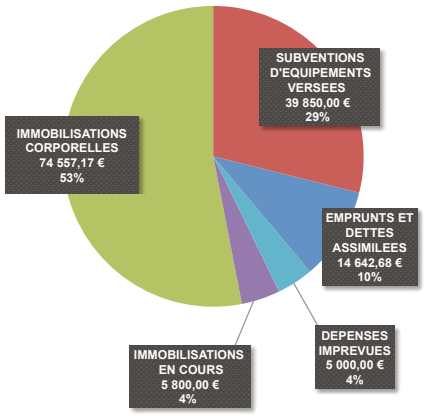

Transports en commun : ouverture d'une desserte

Limoges Métropole, en lien avec la municipalité d'Aureil, mène un projet de réorganisation des lignes de transport urbain, pour offrir notamment une meilleure desserte du territoire de seconde couronne de Communauté d'Agglomération.

Les évolutions du réseau de transport visent les objectifs suivants :
- permettre des liaisons beaucoup plus rapides entre la seconde couronne et le cœur d'agglomération, afin d'inciter plus fortement l'usage du réseau de transport ;
- améliorer la lisibilité de l'offre en transport en commun pour faciliter l'accès au service de transport ;
- maîtriser l'impact financier de ces nouvelles dessertes à travers la mise en place d'offre intermodale (TER + bus + V'LIM) et de service de transport à la demande.

Ainsi, pour la commune d'Aureil, les modifications suivantes seront apportées à compter de septembre 2016 :

Mise en œuvre d'une ligne « express »

a) Principes :
Mise en œuvre d'une ligne « express » (plus rapide) reliant Aureil « Arrêt Ancienne gare » au pôle d'échanges St Lazare à Limoges, la ligne circulera du lundi au samedi. La ligne sera dénommée Lignes Express n°2 « EX2 ».
Le service de transport à la demande « Telobus » permettra de connecter les usagers de la commune d'Aureil à cette ligne « express » (Arrêt Ancienne gare d'Aureil).

Les horaires de la ligne « express » sont les suivants :

Aureil > Limoges

Ancienne Gare	7:30	8:40	10:30	13:20	18:00
La Croix Rouge	7:36	8:46	10:36	13:26	18:06
Carr. de l'Industrie	7:39	8:49	10:39	13:29	18:09
Pôle St Lazare	7:42	8:52	10:42	13:32	18:12

Limoges > Aureil

Pôle St Lazare	8:10	10:00	12:30	17:30	18:30
Carr. de l'Industrie	8:13	10:03	12:33	17:33	18:33
La Croix Rouge	8:10	10:00	12:30	17:30	18:30
Ancienne Gare	8:22	10:12	12:42	17:42	18:42

Remarques :
- par conséquent la ligne Telobus n°33 Aureil › Pôle St Lazare est supprimée sur la commune d'Aureil et remplacée par le nouveau service Telobus de connexion vers la ligne Express
- la ligne 31 Aureil Bourg / Eyjeaux Bourg › Limoges Pl. Churchill n'est pas modifiée.

L'ECHO dans l'aureillette

Ouverture d'une 5e classe

Lors de la rentrée 2015/2016, des échanges avaient eu lieu entre la Municipalité et le Rectorat. Il s'agissait, devant l'augmentation de plus de 20% du nombre des élèves inscrits à l'école, d'envisager la création d'un demi-poste. A l'époque, les discussions n'avaient pas abouti.

Aujourd'hui, la situation a évolué. AUREIL faisant partie, avec 28,5 élèves de moyenne par classe, des 5 communes de la Haute Vienne ayant le seuil le plus élevé, l'ouverture d'une 5e classe est actée pour la rentrée 2016/2017.

Les travaux sont en cours de réalisation. La salle qui servait de garderie retourne donc à la fonction qui était la sienne il y a une douzaine d'années. Le mobilier est acheté et sera installé au cours du mois d'août. Une nouvelle professeure des écoles, Mme Marie BOUGOUIN rejoint donc l'école primaire. Cela permettra de dissocier l'école maternelle de l'école élémentaire.

Nouvelle forme de facturation au restaurant scolaire

Pour la rentrée, une nouvelle forme de paiement au forfait du restaurant scolaire sera mise en place. Après une étude portant sur la fréquentation sur les 2 années précédentes, un forfait d'utilisation de 3 jours ou 4 jours va être proposée. Seuls les utilisateurs occasionnels seront facturés à la journée.

Deux avantages à cette modification :

- une simplification de la facturation,
- une facilitation de gestion pour les familles à travers un montant homogène mensuel, à régler. En effet, sous cette forme, le paiement est calculé sur le nombre total de jours de classe, lissé sur 10 mois.

Le règlement » intérieur de la cantine » en fixera le fonctionnement.

Ostensions

Comme tous les 7 ans, Aureil a en ce 3 juillet perpétué la tradition des Ostensions Limousines. Formidable succès populaire pour cette édition, où une foule nombreuse mêlant jeunes et moins jeunes a défilé sur les sentiers historiques avant de se rassembler pour une messe sur la place de l'Eglise.

Bien vivre ensemble

La Mairie est régulièrement saisie de plaintes émanant d'habitants se plaignant des nuisances générées par leurs voisins ou de l'absence d'entretien d'arbres, d'arbustes, ou de terrains laissés en friche.

Qu'ils s'agissent d'activités réalisées à l'aide d'engins mécaniques (tonte, débroussaillage, tronçonnage), de brulage de déchets (verts ou branches) ou des obligations d'entretiens des parcelles, il existe des règles. Il suffit de se rapprocher de la Mairie pour en connaitre la nature.

Au-delà des règles, le bien-vivre ensemble devrait nous guider et les échanges être privilégiés dès lors le voisinage est susceptible d'être incommodé.

ALSH

Les « pépites d'or » accueillent chaque jour de nombreux enfants et organisent de multiples activités.

Haut Débit

Le dossier suit son cours. La Mairie et les Ecoles seront raccordées dès la fin de l'année 2016. Pour l'ensemble de la commune, ce sera à l'échéance de l'automne 2017. Un dossier complet sera consacré à ce dossier lors d'un prochain Bulletin.

Zumba : bienvenue à une nouvelle association

L'activité Zumba connait toujours un franc succès. Pour 2015/2016, ce ne sont pas moins d'une quarantaine de personnes qui se sont inscrites à cette activité. Pour la rentrée de septembre, rien ne change pour les participantes. Rien sauf le statut. En effet, après avoir été portée en direct, par la commune, et pour des raisons juridiques, c'est une Association qui portera la Zumba. La municipalité a accompagné cette modification et remercie Madame BLEUSE, nouvelle Présidente et son bureau.

Hip-hop

D'année en année, l'activité HIP HOP a connu une diminution régulière et a vu ses effectifs se réduire. Malgré une communication auprès de chaque foyer, pour l'année 2015/2016, le seuil critique a atteint 17 inscrits, dont les 2/3 sont issus des Communes voisines. Les 2 cours hebdomadaires accueillaient de 3 à 6 élèves. La décision a donc été prise en bureau municipal, de ne pas renouveler le partenariat avec l'Association Multi Fa 7 qui assurait les cours.

Gens du voyage

Malgré un aménagement des abords du stade effectué avec les services municipaux consistant à surélever des butes de terre autour du terrain de foot, un rassemblement de gens du voyage s'est cependant installé début août. C'est ainsi qu'une soixante de grandes caravanes a établi son campement à proximité du terrain de tennis.

Immédiatement le maire accompagné d'adjoints se sont rendus sur place afin de rencontrer le responsable de l'association regroupant les différentes familles. Un dialogue s'est instauré afin de rappeler aux occupants la nécessité de préserver l'espace, de respecter le lieu et de ne pas commettre de dégradations. La gendarmerie prévenue a de son côté effectué un contrôle des véhicules et relevé l'identité de chaque personne présente. Un accord a pu être trouvé afin de limiter au maximum la durée du séjour et de permettre aux riverains de retrouver plus de sérénité. Une visite journalière est bien entendue effectuée par l'équipe municipale afin de suivre au plus près l'évolution de la situation.

Bulletin municipal d'Aureil - *Réalisation :* Bernard Thalamy, Bruno Debonnaire
Mise en page et impression : Imprimerie Atelier Graphique - Limoges - 05 55 50 68 22 - Imprimé à 500 ex - Dépôt légal Août 2016